



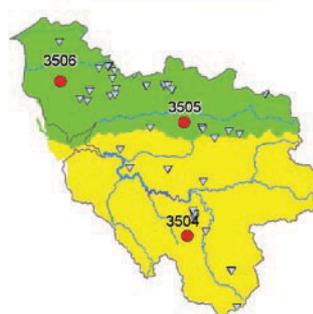
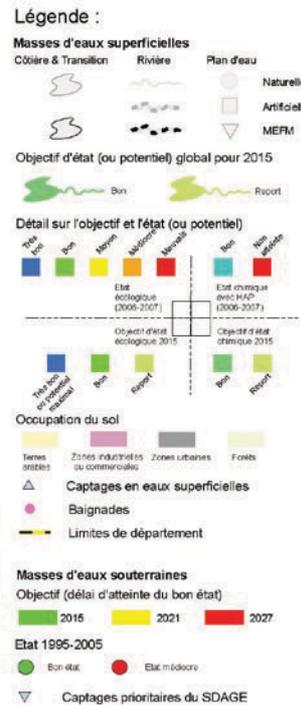
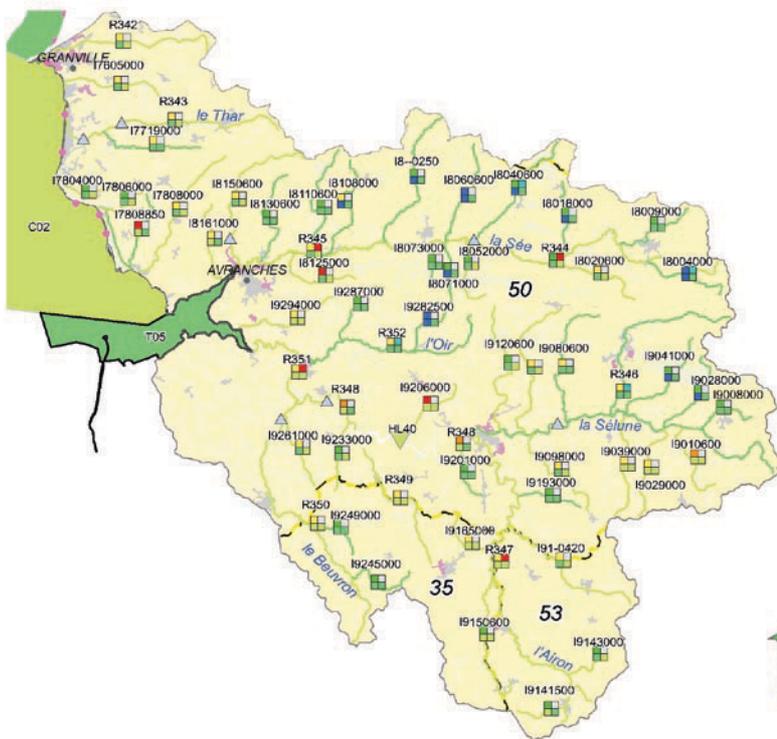
Le bassin de **la Sée (R344 et R345)** est peu perturbé sur le plan hydraulique et bénéficie d'un régime hydrologique bien soutenu par les apports des arènes granitiques. Il tire sa renommée des populations de saumons qui le fréquentent. L'enjeu essentiel de ce bassin est donc sa préservation d'autant que le cours de la Sée et de ses principaux affluents ont fait l'objet d'un classement au titre de Natura 2000.

**Les côtiers granvillais (R342, 343)** sont confrontés à une affluence touristique forte et en progression : la qualité bactériologique des eaux de baignade est un enjeu d'autant qu'elle est encore aléatoire, notamment en période pluvieuse. Par ailleurs, depuis l'an 2000, les premiers signes de dysfonctionnement du milieu marin ont été observés par la prolifération de macro-algues vertes favorisée par l'apport d'azote. La préservation de la qualité des eaux superficielles, qui pourvoient à l'essentiel des besoins en eau potable sur la Sée comme sur les côtiers granvillais est aussi d'importance majeure.

D'autre part, la région de Granville présente des tensions quantitatives quant à son alimentation en eau potable – insuffisance des ressources mobilisées pour répondre à la demande.

Le bassin de **la Sélune (R346, 348 et R351)** est marqué par des phénomènes d'eutrophisation au sein des retenues EDF, le phosphore responsable du phénomène provenant des rejets urbains et industriels et de l'érosion des sols agricoles en amont. Concernant les nitrates, les eaux superficielles présentent des teneurs dans l'ensemble élevées, dépassant le seuil de potabilisation (50 mg/l) en amont des prises d'alimentation en eau potable en rivières du Beuvron (R350) et de l'Airon (R347).

**Pour la Baie du Mont-Saint-Michel** qui présente une prédisposition au risque d'eutrophisation (faible renouvellement), la réduction des flux d'azote apportés par les cours d'eau de la baie est un enjeu important.



Masses d'eaux superficielles  
0 5 10 Km

Masses d'eaux souterraines  
0 10 Km

Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
<b>Eaux usées des collectivités</b> 17 M€*	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU • agglomérations de plus de 2000 EH • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	R342, 343 346, 347 et 350		C
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 5 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • en particulier sur le littoral • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	R342, 343		C
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 23 M€*	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles • Appliquer l'équilibre du phosphore sur les plans d'épandage des boues de STEP (R346, 347 et 350)	UH sauf R342 et 343		A C
<b>Transferts</b> 25 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)			A
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages	zones propices à l'érosion sur les bassins Sée et Sélune		A ●
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
<b>Rivières</b> 28 M€*	25	Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • en particulier décloisonnement et/ou déchenaliation sur l'Airon, le Beuvron, la Sélune amont et le Thar	UH		C P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • Sélune : Arasement des deux barrages hydroélectriques et restauration de l'axe migrateur	R348		C P
<b>Connaissance</b>					
<b>Connaissance</b> 0,1 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R342, 343, 347, 349, T05		I C A E ●
<b>Gouvernance</b>					
<b>Gouvernance</b>	40	Actions territoriales • SAGE Sélune	UH		C
Autres : 6 M€ ; Total UH = 104 M€					

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, les nappes, le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P= Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

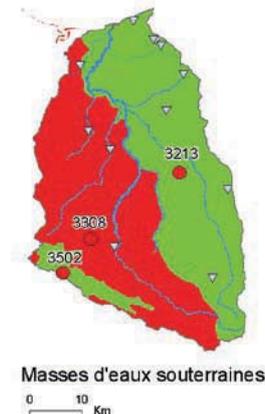
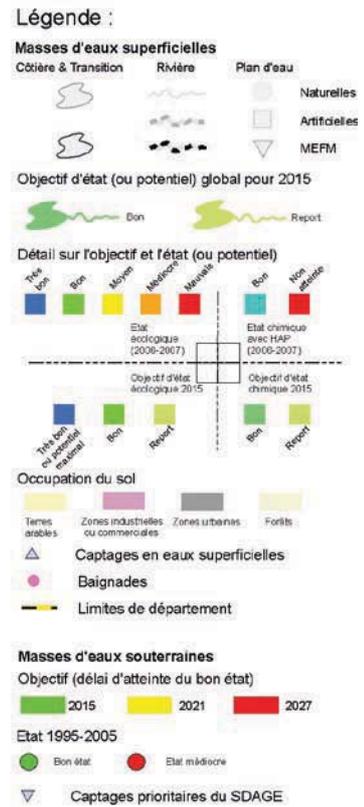


A l'Est, le pays d'Auge, terre traditionnelle d'élevage et de prairies, s'étend pour l'essentiel sur tout le sous-bassin de **la Vie (R284)**, principal affluent de la Dives. Sur ce secteur, l'objectif est le bon état des masses d'eaux en 2015.

A l'Ouest, la plaine de grandes cultures de Caen-Falaise repose sur **la nappe du bathonien (3308)**. Dans sa partie captive, elle bénéficie de conditions favorables dénitrifiantes, à l'inverse, sa partie affleurante s'avère très vulnérable et est affectée par des teneurs élevées en nitrates ainsi qu'en pesticides. Le réseau de surface, alimenté par cette nappe, se trouve également contaminé par les nitrates. Face

à cette situation, l'enjeu principal est la réduction à la source des pollutions diffuses et ponctuelles, notamment afin d'améliorer la qualité des eaux destinées à la production d'eau potable. La restauration de l'état morphologique des cours d'eau fortement perturbé dans ce contexte agricole intensif est aussi un enjeu important.

La forte urbanisation du littoral autour de Cabourg et Dives, et son impact sur la qualité des eaux littorales, nécessite de poursuivre les efforts engagés par les collectivités pour réduire la pollution micro-biologique des **eaux côtières**.



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
<b>Eaux usées des collectivités</b> 12 M€*	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU • agglomérations de plus de 2000 EH • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	R281,282, 283,286,289 et R290,291		C
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 3 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • Mesures de type incitatif (par exemple primes ou pénalité pour la gestion des ouvrages de stockage) et réglementaire (par exemple zonage pluvial) • en particulier collectivités littorales • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	R289, 290, 291		C
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 23 M€*	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles • Masses d'eau souterraines 3308 et 3502	Ouest de l'UH		A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • plan d'action dans les BAC prioritaires (masse d'eau souterraine 3308)			A C E ●
<b>Transferts</b> 40 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)			A
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages	zones d'érosions sur les bassins des ME R281, 282, 283, 286 et 288		A ●
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
<b>Rivières</b> 12 M€*	25	Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • en particulier décloisonnement et déchenalisation sur les cours d'eau de plaine	UH		C P
<b>Zones humides et littoral</b> 1,4 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • et gestion hydraulique, en particulier des marais de la Dives	ME R 289 et 291 et partie aval des ME R 282, 284, 287 et 288		C P
<b>Connaissance</b>					
<b>Connaissance</b> 0,2 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R282, 284, 289, 290 et 291		I C A E ●
Autres : 3,7 M€ ; Total UH = 96 M€					

Signale des actions contribuant à protéger les captages, les nappes, le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

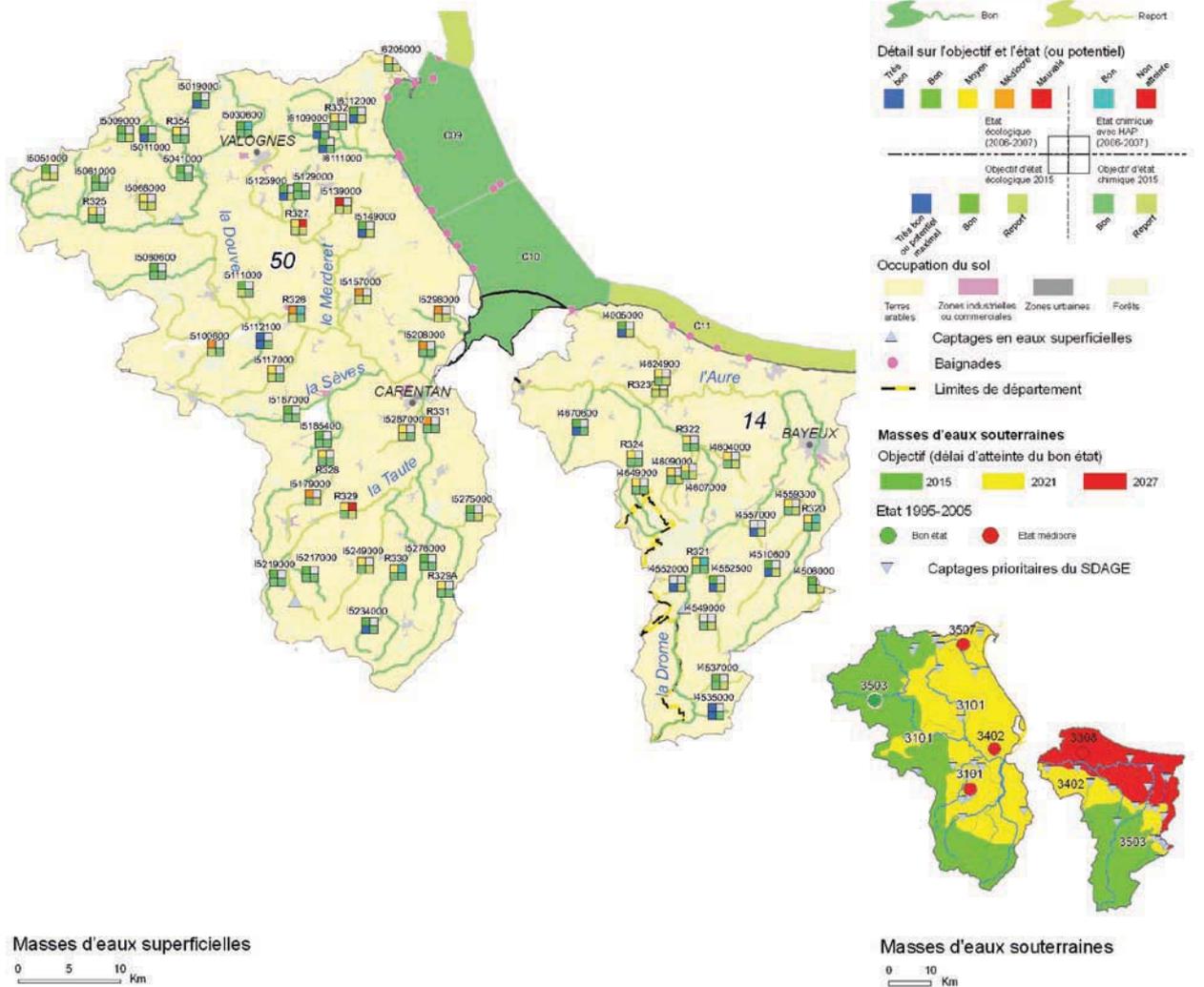
\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Les bassins de la Douve, de la Taute et de l'Aure sont traversés dans leurs cours moyen et aval par une vaste dépression, occupée en surface par des marais et constituée en sous-sol de formations sédimentaires propices aux eaux souterraines. Dans ces marais, cohabitent donc des zones humides à fort intérêt écologique et des ressources en eau souterraine stratégiques pour l'alimentation en eau potable, mais présentant des teneurs en pesticides élevées.

Malgré une agriculture globalement moins intensive que sur d'autres bassins, la diminution des surfaces en herbe au profit notamment du maïs fourrager, couplée à la vulnérabilité des **nappes du bajo-bathonien (3308) et du trias (3402)** fait que la reconquête de la qualité des eaux dans les aires d'alimentation des captages constitue un enjeu majeur sur ces bassins.

La réduction de la pollution microbiologique de **la baie des Veys** constitue également un enjeu important au regard de l'étendue des parcs conchylicoles et des gisements naturels de cette baie.



## Principales actions à mettre en œuvre :

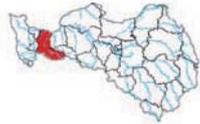
Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>						
<b>Eaux usées des collectivités</b> 7,8 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • traitement bactériologique des STEP du littoral de 2 000 à 10 000 EH sur la base des profils de vulnérabilité • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	R323, R331, R332		C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU • agglomérations de plus de 2 000 EH • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	R320, 321, 322 et R323,331, 332		C	
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 4 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • en particulier sur le littoral • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	R323, R331, R332		C	
<b>Industries et artisans</b> 9,4 M€*	8	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat • collecte des eaux usées des ports de plaisance • rénovation/modernisation de stations d'industrie alimentaire • amélioration efficacité de traitement d'industrie chimique	UH, en particulier R328 et 354		I	●
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>						
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 28 M€*	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles • ME souterraine 3308	Nord-Est de l'UH		A	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • plan d'action dans les AAC prioritaires (ME souterraines 3101, 3308, et 3402)	Nord et Nord-Est de l'UH		A C E	●
<b>Transferts</b> 27 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • effort particulier sur ME souterraine 3308	Nord-Est de l'UH		A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
<b>Rivières</b> 9,2 M€*	25	Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • en particulier décloisonnement, déchenaliation et lutte contre le piétinement des berges par le bétail sur les cours d'eau de tête de bassin	UH sauf R323, 326, 327 et 331		C P	
	26	Animation, diagnostics, études, suivi sur la restauration et l'entretien des cours d'eau.	UH		C P	
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
<b>Zones humides et littoral</b> 24,6 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • Programmes de restauration, d'entretien et de gestion hydraulique des mêmes zones • Acquisitions foncières, notamment des points bas dont la maîtrise hydraulique est déterminante	Zones humides sur bassin aval des ME R322, 323, 324, 326, 327, 328 et 331		C E	
	32	Animation, diagnostics, études ou suivi concernant les ZH • Dispositif contractuel pour favoriser le maintien des grandes zones humides arrière- littorales et de l'isthme du Cotentin et du Bessin	Zones humides arrières littorales C9 et C10, et sur bassin aval des ME R322, 323, 324, 326, 327, 328 et 331		C E	
<b>Connaissance</b>						
<b>Connaissance</b> 0,2 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	320, 322, 326, 327 et 329		I C A E	●
<b>Gouvernance</b>						
<b>Gouvernance</b>	40	Actions territoriales • réalisation du SAGE Douve-Taute et concertation avec le SAGE Vire	UH		C	
<b>Total UH = 110 M€</b>						

Signale des actions contribuant à protéger les captages, les nappes, le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)

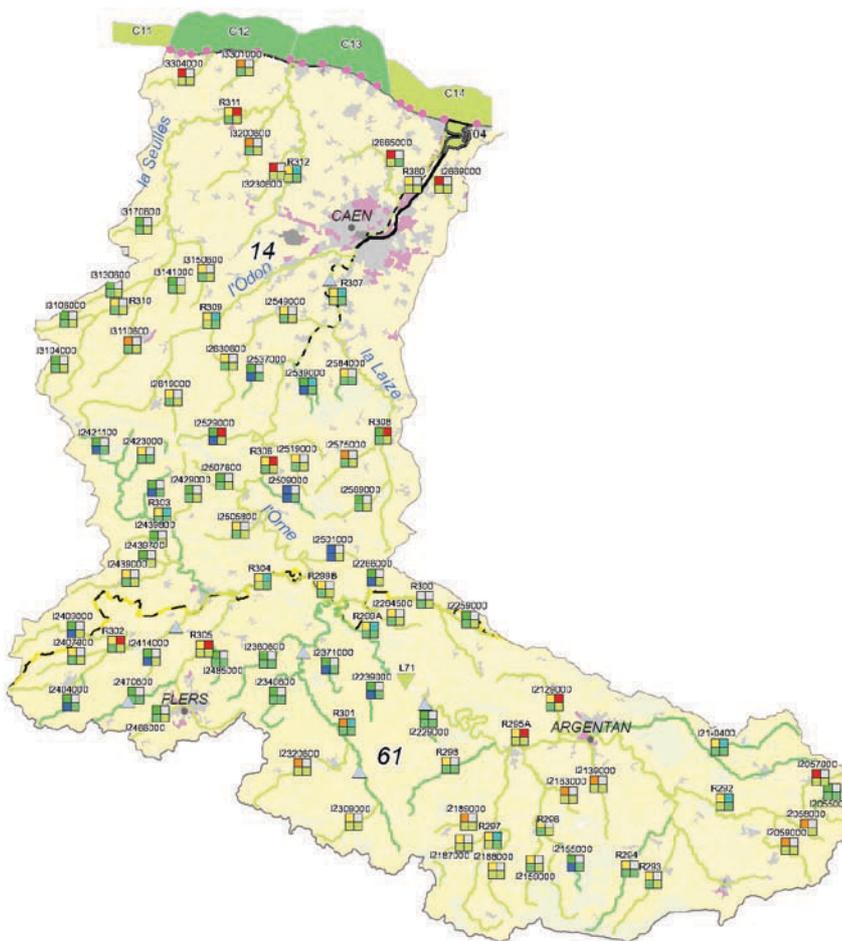


Sur le secteur de **l'Orne amont** et au niveau de la plaine de Caen en aval, les **eaux souterraines (3308)**, très vulnérables, sont affectées par des teneurs élevées en nitrates et pesticides. La reconquête de leur qualité, en priorité dans les aires d'alimentation de captage pour l'eau potable est un enjeu essentiel, notamment dans l'agglomération caennaise. La protection des eaux superficielles de l'Orne, qui constitue une ressource complémentaire importante pour l'alimentation en eau potable, est aussi impérative afin de préserver leur rôle de dilution des eaux souterraines plus polluées.

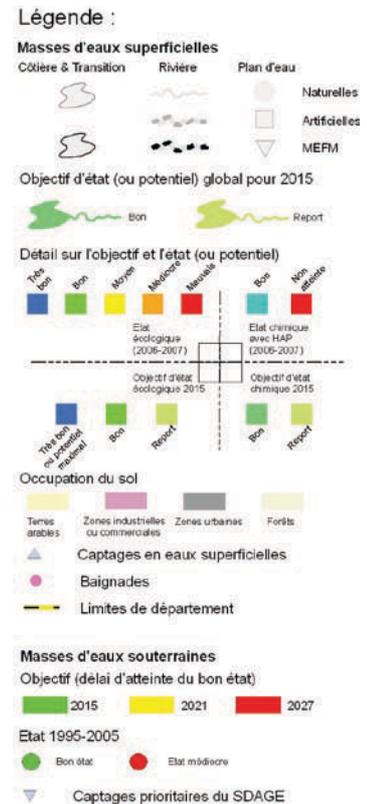
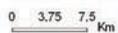
Dans la **partie moyenne de l'Orne et amont de la Seulles**, à l'exception de deux masses d'eau, l'objectif est le bon état en 2015. **Sur la Vère (R305)** et

le **Noireau aval (R304)**, une pollution industrielle, vraisemblablement historique (micropolluants), conduit à reporter l'objectif de bon état après 2015. Par ailleurs, la lutte contre les phénomènes d'eutrophisation et la reconquête écologique (grands migrateurs) sont des enjeux importants sur **l'Orne aval et moyenne** (retenues et cloisonnement dans le lit mineur) et sur certaines têtes de bassin (canalisation consécutive à des travaux d'hydraulique agricole).

**Sur le littoral** très fréquenté où la pratique de la pêche à pied est bien développée, la réduction de la contamination microbologique est un enjeu économique et de santé important.



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	MG	Mesures clefs	Localisation	M	O	S	D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>							
<b>Eaux usées des collectivités</b> 54 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • Traitement bactériologique des STEP de 2 000 à 10 000 EH sur le littoral • Zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	R311, 312, 360	■		C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU • agglomérations de plus de 2000 EH • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	R311, 312, 360 et R292, 301, 308, 309, 310 et 311	■		C	
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 11 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • en particulier sur le littoral • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	R311, 312, 360	■		C	
<b>Industries et artisanats</b> 12 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'industrie et de l'artisanat	UH			I	●
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>							
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 86 M€*	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles • Appliquer l'équilibre du phosphore sur les plans d'épandage des boues de STEP	R 292, 301, 308, 309, 310 et 311	■		A C	
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • plan d'action dans les BAC prioritaires (ME souterraine 3308)	Nord et Est de l'UH	▲		A, C E	●
<b>Transferts</b> 69 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH	■		A	
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages	zone propice à l'érosion sur les bassins de l'Orne et de la Seulles	■		A	●
<b>Protection et restauration des milieux</b>							
<b>Rivières</b> 28 M€*	25	Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • en particulier déchenaliation de nombreuses têtes de bassin de l'Orne amont, la Mue et la Seulles ; • décroisement sur la Mue, la Seulles, l'Orne aval et moyenne et ses principaux affluents)	UH sauf R 302 et 305			C P	
<b>Connaissance</b>							
<b>Connaissance</b> 0,6 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	17 masses d'eau			I C A E	●
<b>Gouvernance</b>							
<b>Gouvernance</b>	40	Actions territoriales • réalisation des SAGE Orne aval Seulles, Orne moyenne et Orne amont	UH			C	
Autres : 0,8 M€ ; Total UH = 262 M€							

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, ■ les nappes, ■ le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E = Etat et ses établissements publics, C = Collectivités et leurs établissements publics,

I = Industriels & artisans, A = Agriculteurs, P = Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



## BN5 unité hydrographique SIENNE, SOULLES, CÔTIERS OUEST ET NORD COTENTIN

1902 km<sup>2</sup>

212 900 habitants

2305 km de cours d'eau

Ce secteur présente une richesse particulière liée à la présence de nombreux havres et marais arrière-littoraux désignés sites d'intérêt communautaire et qu'il convient de protéger. L'intérêt écologique de **la Sienne (R336A, 336B et 338)**, de **l'Airou (R337)** (Natura 2000) et de **la Saire (R333)** en tant que cours d'eau à grands migrateurs est à souligner.

Par ailleurs, les eaux superficielles des bassins versants de **la Sienne** et de **la Divette (R334)** constituent une ressource indispensable pour l'alimentation en eau potable (en raison du faible potentiel des ressources en eaux souterraines). Or, bien que

les teneurs en nitrates et phytosanitaires semblent moins élevées qu'ailleurs, ces prises d'eau présentent une forte vulnérabilité liée essentiellement au ruissellement.

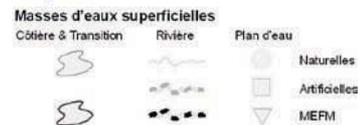
**La masse d'eau souterraine 3507** est fortement dégradée par les pesticides utilisés en secteur légumier.

Le secteur Ouest de la **façade littorale**, présente un problème spécifique de qualité bactériologique des eaux de baignade et des eaux conchylicoles.



Masses d'eaux superficielles  
0 5 10 Km

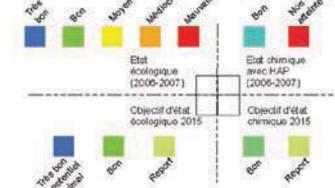
### Légende :



### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



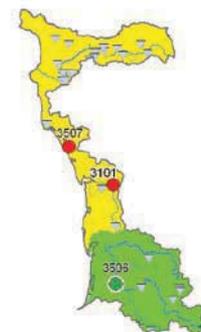
### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



### Occupation du sol



### Masses d'eaux souterraines



Masses d'eaux souterraines  
0 25 Km

## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D	
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>						
Eaux usées des collectivités 39 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des STEP • Traitement bactériologique des STEP de 2 000 à 10 000 EH sur le littoral sur la base des profils de vulnérabilité • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	Arrière des masses d'eau littorales		C	
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU • réhabilitation des branchements particuliers en zone urbaine littorale • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)	Arrière des masses d'eau littorales R 333, 335 et 336		C	
	6	Amélioration de l'ANC • résorption des poins noir en zone littorale	Arrière des masses d'eau littorales		C	
Eaux pluviales des collectivités 8 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • en particulier sur le littoral			C	
Industries et artisanats 16 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • branche : chimie • collecte des eaux usées des ports de plaisance	Arrière des masses d'eau littorales R334, 336b, 337, 359		C E I	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>						
Apports de fertilisants et pesticides 10 M€*	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	3507		A	
Transferts 17 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	3507		A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
Rivières 3,5 M€*	25	Travaux de renaturation / restauration / entretien de cours d'eau • Maîtrise du bétail sur les berges des cours d'eau : création de clôtures et d'abreuvoirs (en cours sur l'ensemble des cours d'eau sauf Divette et Saire)	R333 et 334		A	
Zones humides et littoral 1,0 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • et gestion hydraulique, notamment des zones humides arrières littorales (classées Natura 2000) • Acquisitions foncières (notamment des zones humides arrières littorales)	Zones humides arrières littorales C3, 4, 7 et 8		C E P	
<b>Connaissance</b>						
Connaissance 0,3 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R334, 336b, 337, 341, 359		I C A E	
<b>Total UH = 94 M€</b>						

Signale des actions contribuant à protéger ▲ les captages, les nappes, le littoral ; ● menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P= Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Le bassin du Touques présente une prédominance de prairies et une agriculture plutôt extensive, sans vulnérabilité particulière hormis l'existence de karsts sur les plateaux de la rive droite. L'objectif est le bon état écologique en 2015, l'enjeu étant surtout la préservation du riche patrimoine naturel et des espèces emblématiques (truite de mer, zones humides, ...).

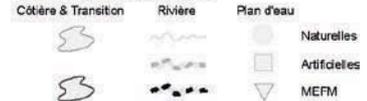
La préservation des ressources en **eaux souterraines (3213 - craie du Pays d'Auge)** est un enjeu important eu égard à leur contamination par les produits phytosanitaires d'origine principalement agricole.

La réduction de la pollution microbiologique sur **le littoral** est également un enjeu fort au regard de la vocation touristique du littoral de la Côte fleurie et de la qualité bactériologique des eaux de baignade encore fragile en période pluvieuse.



#### Légende :

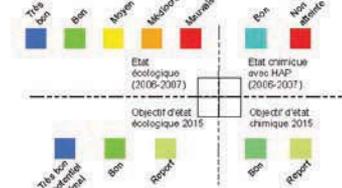
##### Masses d'eaux superficielles



##### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



##### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



##### Occupation du sol



##### Masses d'eaux souterraines

##### Objectif (délai d'atteinte du bon état)



##### Etat 1995-2005



##### Captages prioritaires du SDAGE



##### Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
<b>Eaux usées des collectivités</b> 15 M€*	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU • <i>réhabilitation des branchements particuliers en zone urbaine littorale</i> • <i>agglomérations de plus de 2000 EH</i> • <i>zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)</i>	R277	 C	
<b>Eaux pluviales des collectivités</b> 5 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • <i>en particulier sur le littoral</i> • <i>zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 8 du SDAGE)</i>	R277	 C	
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	3213	 C P A	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 4,2 M€*	17	Diminution des pertes de pesticides lors des manipulations	3213	 C P A	
<b>Transferts</b> 6,0 M€*	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • <i>enherbement des axes de ruissellement</i>	Têtes de bassin, affluents rive droite de la Touques	 A	
<b>Connaissance</b>					
<b>Connaissance</b> 0,1 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	R275, 276, 277, 278	I C A E	
Autres : 5,3 M€ ; Total UH = 36 M€					

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ;  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E=Etat et ses établissements publics, C=Collectivités et leurs établissements publics,

I= Industriels & artisans, A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)



Le bassin de la Vire présente un régime hydrologique contrasté entre périodes hivernale et estivale.

En période d'étiage, le bassin est sujet à des explosions d'algues dues à l'eutrophisation et dont la réduction nécessite à la fois la résorption – en cours – des principaux foyers de pollutions urbaine et industrielle, la réduction des apports d'origine agricole et la gestion adaptée des biefs de l'ancienne voie navigable (vidange anticipée en période de crise).

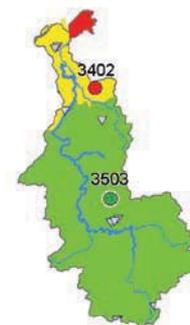
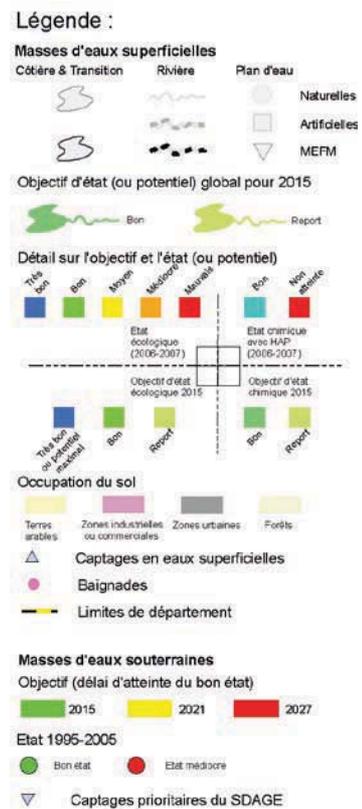
En période hivernale, les conditions locales propices au ruissellement (formations géologiques, recul

du maillage bocager, pentes, sols nus en hiver) font de la maîtrise des transferts un enjeu fort, notamment au regard des retenues pour l'alimentation en eau potable (Dathée, Sémilly) et de la présence de biefs propices à la sédimentation. C'est aussi cette forte artificialisation qui limite la qualité écologique de la Vire dans sa partie moyenne et aval, d'où un classement en fortement modifié des masses d'eau R 318 et R 356.

Enfin, **la baie des Veys** constitue un enjeu patrimonial et conchylicole important qu'il faut appréhender à l'échelle de l'ensemble des fleuves qui y convergent.



Masses d'eaux superficielles  
0 4 8 Km



Masses d'eaux souterraines  
0 10 Km

## Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
<b>Eaux usées des collectivités</b> 7,0 M€*	5	Amélioration des réseaux d'assainissement EU • agglomérations de plus de 2000 EH • zone d'influence de la pollution microbiologique (carte 7 du SDAGE)	R 313, 316, 317, 318, 319 et R356	C	
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
<b>Apports de fertilisants et pesticides</b> 12 M€*	18	Réduction des apports en fertilisant par le renforcement des bonnes pratiques agricoles	UH		A
	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière,... • plan d'action dans les BAC (masse d'eau souterraine 3308 et 3402)	Nord de l'UH		A C E
<b>Transferts</b> 19 M€*	21	Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN)	UH		A
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages	zones d'érosions du bassin versant		A
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
<b>Rivières</b> 4,6 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • en particulier déchenalisation et décroisement du cours de la Vire moyenne, et gestion hydraulique des biefs dans sa partie aval classée en MEFM (R318 et R356)	R 317, 318, 356, 319 et les masses d'eaux petits cours d'eau	C P	
<b>Connaissance</b>					
<b>Connaissance</b> 0,4 M€	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction	3 masses d'eau	I C A E	
<b>Gouvernance</b>					
<b>Gouvernance</b>	40	Actions territoriales • réalisation du SAGE Vire et concertation avec le SAGE Douve -Taute	R314, 317, T06	C	
Autres : 9,1 M€ ; Total UH = 52 M€					

Signale des actions contribuant à protéger  les captages,  les nappes,  le littoral ;  menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages : E = Etat et ses établissements publics, C = Collectivités et leurs établissements publics,

I = Industriels & artisans, A = Agriculteurs, P = Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)